

CONSEIL RÉGIONAL DU 4 JUILLET 2023**Rapport n° CR 2023-028 : Arrêt du projet de Schéma directeur de la région Île-de-France
environnemental ou SDRIF-E**

Amendement sur le document « **SDRIF-E 2040 – Orientations réglementaires** »
**Chapitre III : Vivre et habiter en Ile-de-France : des cadres de vie désirables et des parcours de
vie facilités**
Sous-titre III-2 : Améliorer les cadres de vie

Texte de l'amendement :**CONSEIL RÉGIONAL DU 4 JUILLET 2023****Rapport n° CR 2023-028 : Arrêt du projet de Schéma directeur de la région Île-de-France
environnemental ou SDRIF-E**

Amendement sur le document « **SDRIF-E 2040 – Orientations réglementaires** »
**Chapitre III : Vivre et habiter en Ile-de-France : des cadres de vie désirables et des parcours de
vie facilités**
Sous-titre III-3 : Maîtriser les développements urbains

Texte de l'amendement :

Page 39 des « Orientations Réglementaires », l'OR 77 est modifiée comme suit:

Le développement urbain doit se faire prioritairement en intensification des espaces urbains existants. Les documents d'urbanisme peuvent planifier de nouveaux espaces d'urbanisation, dans les conditions définies par l'ensemble des orientations réglementaires du SDRIF-E. Cette nouvelle urbanisation :

- doit être maîtrisée,
- **pensée au regard de sa viabilité et de sa durabilité écologique,**
- **intégrer les enjeux de la nécessaire adaptation au changement climatique,**
- **permettre une meilleure articulation entre les différentes formes de vivant, par une meilleure prise en compte des rythmes naturels et sociaux dans la programmation urbaine (chrono-urbanisme),**
- articulée avec la desserte en transports collectifs,
- **répondre au principe d'adéquation entre les emplois induits et la main d'oeuvre locale,**
- favoriser des constructions répondant aux enjeux de performance énergétique et environnementale **et de sobriété** (dispositifs permettant la production d'énergie renouvelable, dispositifs favorisant la retenue ou la réutilisation des eaux pluviales, constructions avec faible impact en termes de gaz à effet de serre, constructions valorisant les déchets de chantiers, développement d'une gestion circulaire des déchets, etc.) ;
- intégrer des espaces publics de qualité (création d'espaces verts, **projets de renaturation**, circulations douces, etc.) ;

- intégrer une offre d'équipements et de services (**y compris de formation**) adaptée aux projets développés en extension **aux enjeux locaux** et contribuant, le cas échéant, à résorber une carence en la matière.

Exposé des motifs de l'amendement :

DÉVELOPPEMENT URBAIN : RENVERSER LE REGARD POUR MIEUX S'ADAPTER

Pour être équilibré, réduire les inégalités, empêcher les situations de relégation, prendre en compte l'ensemble des formes de vivants qui constituent notre écosystème, le développement urbain doit être réinterrogé et repensé pour favoriser l'interaction et la connexion des fonctions d'habitat, de travail, de loisirs, mais aussi pour construire une vraie région inclusive et empêcher son développement à plusieurs vitesses qui ne fait qu'intensifier les inégalités.

Une telle approche est non seulement souhaitable pour améliorer les conditions de vie des habitant·es de notre région, mais impérative pour préserver nos ressources vitales, notre environnement et notre biodiversité, et adapter notre territoire.

Ainsi, cet amendement propose d'aller bien plus loin dans les prescriptions visant à encadrer le développement urbain. Il invite notamment, en prenant en compte les temps des vivants et pas seulement les espaces, à aller vers ce qu'on appelle le "chrono-urbanisme", aujourd'hui insuffisamment développé. Une telle approche pourrait s'appuyer sur un temps de diagnostic plus long (au moins celui d'une année et des 4 saisons), l'amplification de démarches "test" (comme l'urbanisme transitoire), davantage d'itération.

Par ailleurs, il est proposé de favoriser des projets mieux ancrés dans leur territoire et plus en phase avec les réalités locales, une nécessité pour éviter la "maladaptation" qui ne fait qu'amplifier les difficultés et inégalités, et se traduit par des phénomènes comme "les villes dissociées", concept largement développé, expliqué et illustré par Jacqueline Lorthiois, qui s'est particulièrement intéressée dans ses travaux, au secteur caractéristique de Gonesse.

La Présidente du groupe :



Ghislaine Senée

La Présidente du groupe :



Ghislaine Senée